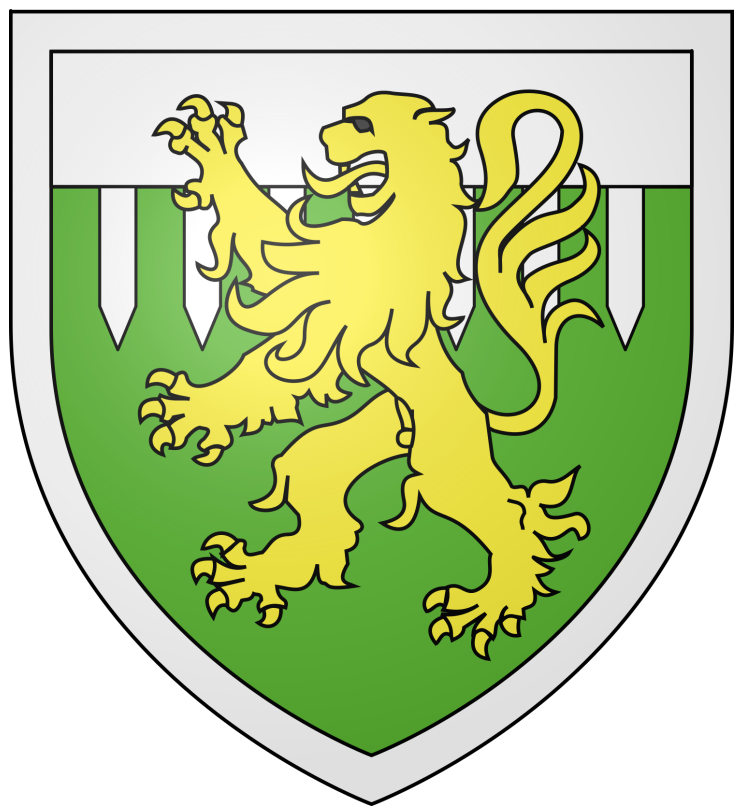


Commune de
Hautot-sur-Mer

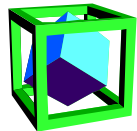


Plan de zonage

Document approuvé par le conseil municipal le 27 juin 2024

Echelle 1/5000
Fonds de plan "©IGN - PARCELLAIRE EXPRESS"
"©IGN - BD ORTHO"
Projection Lambert 93

Chargé d'études :



PERSPECTIVES
Gauvain ALEXANDRE urbaniste
5 impasse du Coquetier
76116 Martainville-Epreville

Légende

Découpage en zones

- Uc : secteurs urbains centraux
- Ur... : secteurs urbanisés périphériques
- Uy : secteur réservé aux activités économiques
- Uyc : secteur d'activités économiques avec possibilité de mutation
- Ue : secteurs réservés aux équipements
- Ut : secteur réservé au tourisme et aux loisirs
- AUc : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUp : zone à urbaniser à vocation mixte
- N : zones naturelle et forestière
- Nbl : bande littorale des 100m
- Nc : zone naturelle liée à une coupure d'urbanisation
- NI : espaces remarquables du littoral
- Ne : secteurs réservés aux équipements
- Nm : secteur maritime
- Nt : secteur réservé au tourisme et aux loisirs
- A : zone agricole
- Ac : zone agricole liée à une coupure d'urbanisation
- Al : espaces remarquables du littoral

Protections patrimoniales

- Espaces Boisés Classés littoraux (L121-27 CU)
- Espaces Boisés Classés (L113-1 CU)
- Alignements d'arbres et talus protégés (L151-23 CU)
- Alignements d'arbres à créer (L151-23 CU)
- Arbres isolés protégés (L151-23 CU)
- Parcs ou vergers protégés (L151-23 CU)
- Mares protégées (L151-23 CU)
- Zones humides protégées (L151-23 CU)
- Constructions ou édifices protégés (L151-19 CU)

Risques naturels

- Risque d'effondrement de cavités souterraines
- Risque lié au recul du trait de côte (à 20 ans / 50 ans / 100 ans)
- Risque d'inondation : se reporter au PPRI

Autres prescriptions

- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)
- Emplacement réservé (ER)
- Bâtiment situé en zone naturelle ou agricole et pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Périmètre de protection rapproché du captage
- Limite des espaces proches du rivage
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Cheminement doux à conserver
- Cheminement doux à créer
- Point de vue à préserver

N°	Objet	Bénéficiaire	Parcelles	Surface
1	Création d'un ouvrage hydraulique	Syndicat Mixte des bassins versants Saane Vienne et scie	AK56, AK57 (partie), ZB2 (partie), ZB98 et ZB122 (partie)	36 590 m²
2	Création d'un ouvrage hydraulique	Syndicat Mixte des bassins versants Saane Vienne et scie	AH303 (partie)	45 090 m²
3	Création d'un cheminement doux le long de route des falaises (D75)	Commune d'Hautot-sur-Mer	AC1 (partie), AC58 (partie), AC61 (partie), AC62 (partie), AC63 (partie), AC64 (partie), AC65 (partie), AC261 (partie) et AC262 (partie)	6 450 m²